

# la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE  
15 FEVRIER 2017 - N°357

**U2P**  
union  
des entreprises  
de proximité

P.1 - Entretien avec Myriam El Khomri

P.2 - Travailleurs indépendants et RSI

P.2 - Evènement

P.3 - Journée de la femme

P.4 - Brèves - Agenda

## ASSURANCE CHÔMAGE : L'U2P RESTERA FORCE DE PROPOSITION

**Le nouveau Président de l'U2P, Alain Griset, accompagné des quatre vice-présidents, a rencontré Myriam El Khomri le 8 février dernier.**

Il a affirmé la volonté de l'U2P de poursuivre les discussions sur l'avenir de l'assurance chômage et de faire des propositions en vue de reprendre le chemin d'une négociation à part entière. Si l'U2P écarte la piste d'une taxation des contrats courts qui sont indispensables à de nombreuses entreprises de proximité, en revanche Alain Griset a annoncé son intention de saisir les partenaires sociaux sur la possibilité de mettre à contribution les plateformes dites collaboratives ainsi que l'ensemble des entreprises qui ont recours à des microentrepreneurs en lieu et place de salariés. En effet, en agissant de la sorte, non seulement on accroît les rangs des salariés sans emploi, mais de surcroît on réduit les ressources de la sécurité sociale et de l'assurance chômage. La proposition de l'U2P vise donc à inverser la tendance actuelle dans laquelle de

moins en moins d'agents économiques sont appelés à cotiser pour des régimes de plus en plus déficitaires. Alain Griset a ainsi déclaré : « *Un choix de société s'offre à nous. Soit nous abandonnons progressivement notre protection sociale en développant un microentrepreneuriat précaire, soit nous décidons de mettre à contribution l'ensemble des acteurs économiques agissant sur le sol français afin de rétablir l'équilibre du régime d'assurance chômage et des comptes sociaux.* »

Par ailleurs, Alain Griset a rappelé à la ministre l'opposition de l'U2P aux modalités actuelles de mise en œuvre du compte pénibilité qui inquiète considérablement les chefs d'entreprise de proximité, et a demandé que toutes éventuelles rectifications de leurs déclarations, y compris l'ajout de salarié, soit possible jusqu'au 30 septembre 2017 sans aucune pénalité.

Pour sa part, la ministre a remis au président de l'U2P un courrier (voir ci-dessous) du Directeur général du travail relatif à la mesure de la représentativité patronale confirmant que l'U2P était fondée à demander la prise en compte des entreprises adhérentes à l'UNAPL, membre de l'U2P depuis le 17 novembre 2016, et de leurs salariés dans le calcul des effectifs relevant de l'U2P.



### ILS ONT DIT...

Extraits du courrier du Directeur Général du Travail du 8 février 2017 adressé au président de l'U2P Alain Griset :

« *La seule circonstance que l'UNAPL n'a pas été adhérente de l'U2P en 2015 ne peut légalement faire obstacle à ce que l'U2P soutienne que doivent être prises en compte les entreprises adhérentes à l'UNAPL et leurs salariés dans le cadre de sa candidature à la représentativité patronale.* »

## TRAVAIL INDÉPENDANT, RSI

### L'U2P appelle les candidats à clarifier leurs positions

Les débats sur le statut et la protection sociale des travailleurs indépendants sont au cœur de la campagne présidentielle. Malheureusement les réponses apportées dans les différents programmes, soit ne sont pas à la hauteur des enjeux, soit présentent un risque d'aggravation de la situation des travailleurs indépendants.



Dans ce contexte l'U2P qui représente l'ensemble des indépendants, artisans, commerçants et professionnels libé-

raux, a interpellé dans un communiqué les candidats à la plus haute fonction, les invitant à prendre le taureau par les cornes et à rouvrir complètement le chantier du statut et de la protection sociale des travailleurs indépendants.

En effet, si les dysfonctionnements du RSI (Régime social des indépendants) sont heureusement en régression, ils continuent d'impacter négativement un nombre trop important de chefs d'entreprise. Cette situation inacceptable remonte à la création du régime et résulte des erreurs commises à ce moment-là par les pouvoirs publics.

Néanmoins l'U2P reste attachée au maintien d'un régime spécifique répondant aux besoins des indépendants travaillant seuls ou avec des salariés. Avant de tout chambouler, nous devons nous poser les bonnes questions pour atteindre notre principal objectif : contribuer au développement de l'activité économique tout en conservant pour les indépendants un niveau optimal de protection sociale. Le niveau des cotisations (taux et assiette) des travailleurs indépendants qui est voté chaque année par le parlement, est déjà trop élevé. Il alourdit le coût du travail. Pour

y remédier, il faudra transférer à l'Etat un certain nombre de charges qui ne relèvent pas de l'entreprise à l'instar des cotisations familiales, et élargir aux travailleurs indépendants les dispositifs d'allègements de charges sociales (CICE et réduction générale des cotisations sociales patronales, ex réduction Fillon).

Il conviendra par ailleurs de mettre à contribution les entreprises et les plateformes collaboratives qui aujourd'hui ont recours à des micro-entrepreneurs, en lieu et place de salariés. Il est urgent de mettre fin à cette machine infernale fondée sur des distorsions de concurrence. L'U2P souhaite, comme elle l'a dit à propos du régime d'assurance chômage, que les plateformes contribuent à la couverture sociale des travailleurs français.

Au-delà, la réflexion doit porter sur le statut juridique des entreprises et de leurs dirigeants, sur la fiscalité qui leur est applicable et sur les règlements de toute sorte qu'ils subissent. Les règles fiscales et sociales des entreprises doivent être harmonisées entre forme individuelle et sociétaire pour tendre à la neutralité.

## EVENEMENT

**L'U2P auditionnera les principaux candidats à l'élection présidentielle dans le cadre de la prochaine « Journée des présidents » du 16 mars prochain.**

La journée des présidents, qui sera organisée aux Jardins Saint Dominique (voir photo) prendra cette année une dimension particulière. Traditionnellement réservé aux présidents des U2P (ex UPA) territoriales, cet événement sera ouvert cette année aux représentants nationaux et territoriaux de l'UNAPL et des trois confédérations

historiques (CAPEB, CGAD, CNAMS). En outre, et compte tenu du contexte électoral, le Conseil National de l'U2P a décidé d'inviter les principaux candidats et candidates à l'élection présidentielle (François Fillon, Benoît Hamon, Marine Le Pen, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon) à intervenir au cours de cette journée devant les représentants de l'artisanat, du commerce et des professions libérales. Chaque candidat(e) interviendra sur une durée de 30 minutes, et portera son regard sur les *13 priorités pour le quinquennat* formulées par l'U2P et ses organisations membres. Nous reviendrons plus en détail sur cette journée.



## LA MIXITÉ AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

Depuis plusieurs années, l'UPA devenue l'U2P et ses organisations membres encouragent le développement de la mixité. L'expérience montre notamment que la promotion des femmes dans les entreprises de proximité est un facteur incontestable de dynamisme social et de développement économique.

À l'approche de la journée internationale de la femme du 8 mars, l'U2P rappelle, étude à l'appui, que les femmes sont les forces vives des entreprises de proximité, et encourage les professions à poursuivre leurs efforts en faveur de la mixité.

**Déjà caractérisées par leur structure souvent familiale, les entreprises de**

**proximité accueillent de plus en plus de femmes**, que ce soit en tant que dirigeantes, conjointes, salariées ou apprenties. Elles représentent ainsi 44% des effectifs des professions libérales et 26% de ceux de l'artisanat et du commerce de proximité.

Par ailleurs, **la proportion de femmes qui sont à la tête d'une entreprise de proximité est plus élevée que la moyenne** : 42% des professionnels libéraux, 38% des commerçants de proximité, 23% des artisans, le double d'il y a 30 ans, contre 19% en moyenne dans l'ensemble des entreprises de plus de 10 salariés.

L'U2P a mené en 2016 une vaste étude\* avec l'ISM (Institut supérieur des métiers) portant sur la place des femmes dans les métiers de l'artisanat et du commerce de proximité, sachant que la prochaine édition de ce baromètre inclura les professionnels libéraux.

On recense dans ces secteurs 300.000 femmes chefs d'entreprise,

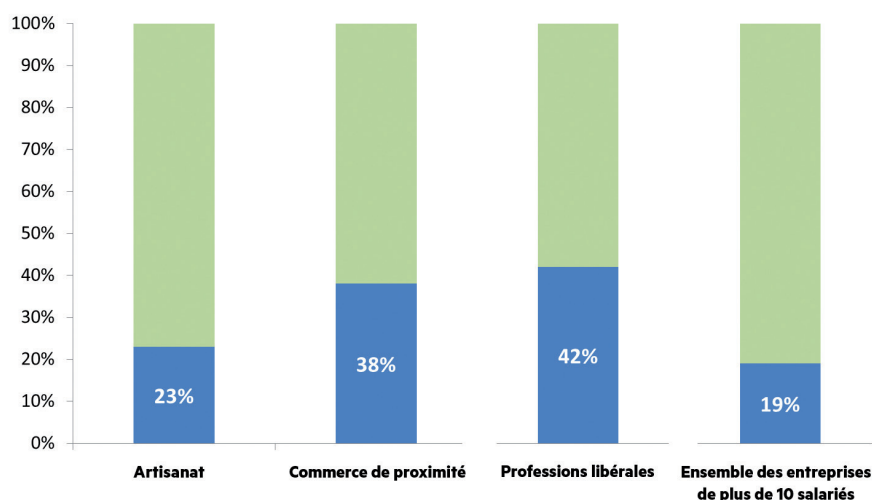
675.000 salariées, 26.000 conjointes collaboratrices et 49.000 apprenties.

**Cette progression cache de grandes disparités selon les métiers mais la tendance est partout positive.** Alors que les femmes étaient quasiment absentes de l'artisanat du bâtiment il y a trente ans, elles constituent aujourd'hui 11% des salariés. Côté artisanat des services, on compte 50% de femmes parmi les effectifs salariés et 43% parmi les chefs d'entreprise.

Mais une nouvelle priorité s'impose pour l'U2P, celle de **combattre les préjugés sur les « métiers d'hommes » et les « métiers de femmes » parmi les jeunes générations** afin de tendre vers une vraie mixité. On constate en effet que les apprenties investissent massivement certains métiers au détriment des jeunes garçons, au point que les effectifs masculins seront bientôt très minoritaires dans ces activités : coiffure, fleuristerie, vente, pharmacie.

\* Etude pilotée par l'U2P, et réalisée par l'ISM avec le soutien, du Secrétariat d'Etat au commerce, à l'artisanat, à la consommation, et à l'économie sociale et solidaire, de la Direction générale des entreprises – DGE, et de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat – APCMA. Elle a porté sur les secteurs d'activité représentés par l'Union des entreprises de proximité – U2P, hors professions libérales. Ce périmètre d'observation sera élargi aux professions libérales dans les prochaines éditions.

Part des femmes parmi les dirigeants d'entreprise



### CHIFFRES CLÉS

Selon une étude publiée par la Dares le 7 février dressant un portrait statistique des principales conventions collectives de branche en 2014, le salaire net d'une femme en équivalent temps plein est en moyenne inférieur de 19% à celui d'un homme. En 2014, cet écart diminue dans 82% des branches de 50.000 salariés ou plus mais il reste supérieur à 25% dans 8 branches. A noter que cet écart salarial est le plus élevé chez les cadres (20%) et le plus faible chez les employés (7%).

## AGENDA

### Principaux rendez-vous

#### 16 février

Réunion du Conseil National de l'U2P.

Entretien du président de l'U2P avec le président du Medef, Pierre Gattaz.

#### 22 février

Entretien du président de l'U2P avec le président de la CFE-CGC François Hommeril.

#### 23 février

Entretien du président de l'U2P avec le secrétaire général de la CFDT Laurent Berger.

Entretien du président de l'U2P avec le président du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale -FAFCEA- Gilles Chatras.

#### 27 février

Participation du président de et du secrétaire général de l'U2P aux « Rendez-vous de l'artisanat » à Bercy.

#### 2 mars

Entretien du président de l'U2P avec le président du Sénat Gérard Larcher.

## BRÈVES

**Créations d'entreprise.** La création d'entreprises en France ne faiblit pas, selon l'Insee, avec 554.000 nouvelles entreprises en 2016, en hausse de 5,5%. Les trois quarts d'entre elles sont des entreprises individuelles, dont 40,2% de microentreprises (ex-autoentreprises). Enfin, avec 188.800 créations, soit plus du tiers du total, et une hausse de 9,8%, les sociétés n'ont jamais autant séduit les porteurs de projet, y compris lorsqu'ils créent seuls. Les créations d'entreprise repartent à la hausse en 2016, dans l'industrie (+5,5%) et la construction (+7,5%). L'augmentation des créations d'entreprise reste particulièrement élevée dans le secteur du transport et de l'entreposage (+ 35,3% en 2016 après + 45,8% en 2015). L'Insee relève en revanche que les nouvelles entreprises qui emploient au moins un salarié sont deux fois moins nombreuses aujourd'hui qu'en 2009. L'uberisation crée beaucoup d'« entreprises » mais ne génère pas un accroissement de l'emploi et en détruit par ailleurs.

**BIM.** La CAPEB a réalisé une vidéo pour sensibiliser les chefs d'entreprises artisanales à l'intérêt du BIM (Bâtiment Informations Modélisées) et à ses avantages concrets pour leur activité. L'adoption de cette démarche numérique est en effet un défi pour les entreprises artisanales du bâtiment, mais elle est aussi une opportunité pour leur permettre de travailler dans des conditions plus efficaces et donc pour optimiser leurs chantiers. Plus d'informations sur [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr).

**Les Rendez-vous de l'artisanat.** Dans le cadre de sa politique de soutien et d'accompagnement des entreprises arti-

sanales, la DGE a souhaité mettre en place en collaboration avec l'U2P, l'APC-MA, et l'ISM des « Rendez-vous de l'artisanat », qui auront lieu deux fois par an à Bercy. Chaque *Rendez-vous* sera l'occasion d'exposer les enjeux et les problématiques du secteur de l'artisanat, de présenter des témoignages, de mettre en valeur des bonnes pratiques, mais aussi de réfléchir collectivement aux solutions et actions à mettre en œuvre pour remédier aux difficultés et de tracer des perspectives en faveur de l'artisanat. Le premier *Rendez-vous* se tiendra le 27 février, et aura pour thème « *Les métiers de l'artisanat, des métiers de passion, des métiers pour réussir* ». Plus d'informations sur [www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr).

**Elections TPE.** La CGT a conservé sa première place aux élections professionnelles dans les TPE (La Brève n°355), maintenant dix points d'écart avec la CFDT, au terme d'un scrutin marqué par un taux d'abstention supérieur à 92%. La CGT a recueilli 25,12% des voix, la CFDT 15,49% et FO 13,01%. FO est désormais talonnée par l'Unsa, qui a enregistré un bond de près de cinq points, à 12,49%. La CFTC a quant à elle obtenu 7,44% des voix, tandis que la CFE-CGC a obtenu 3,38% (28,83% dans le collège cadre). Seulement 7,35% des 4,5 millions de salariés concernés ont participé à ce scrutin, qui s'est déroulé du 30 décembre au 13 janvier (20 janvier dans les Outremer). Ces résultats seront ajoutés à ceux des élections professionnelles dans les entreprises d'au moins 11 salariés, qui ont eu lieu entre le début et la fin de 2016. Une fois mis bout à bout, ils permettront de déterminer, à la fin de mars, les syndicats représentatifs au niveau national et interprofessionnel, ainsi que dans plusieurs centaines de branches.